



## Vitalis recrute ses futurs Conducteurs/Conductrices(CDD)

La Régie des Transports Poitevins exploite le réseau de transport pour l'autorité organisatrice Grand Poitiers Communauté Urbaine (GPCU) sous le nom commercial de VITALIS. C'est un Etablissement Public, Industriel et Commercial, qui se compose de 350 salariés.

Sa mission principale consiste à organiser, à gérer et à réaliser l'ensemble des transports collectifs et scolaires sur le territoire de Grand Poitiers communauté urbaine (40 communes).

### Nos attentes :

Dans le cadre d'un vaste programme de recrutement, de formation et d'intégration parmi ses effectifs, la Régie des Transports Poitevins – VITALIS **recrute 8 candidats qui intégreront un programme de formation au permis D** (Transport en commun de voyageurs) et à la FIMO dans le but de devenir Conducteur Receveur sur le réseau de transport public de Grand Poitiers Communauté Urbaine. La formation débutera début décembre 2024 pour une durée de 3 mois.

### Le/la candidat(e) devra :

- Être âgé(e) d'au minimum 21 ans ;
- Être titulaire impérativement du permis B depuis 2 ans ;
- Être motivé(e) pour passer le permis D (Transport en commun de voyageurs) puis suivre la formation initiale minimum obligatoire (FIMO) avec succès ;
- Travailler sur des horaires avec forte alternance y compris de nuit, les dimanches et les jours fériés selon un roulement défini à l'avance ;
- Avoir un bon contact avec la clientèle et savoir rester maître de soi en toute circonstances ;
- Être autonome, organisé(e), réactif(ve), dynamique, très impliqué(e) au niveau sécurité et rigoureux(se) dans la gestion d'une caisse constituée de titres de transports représentant de l'argent public.

**Les postes en CDD à temps plein sont à pourvoir à partir de décembre 2024 avec passage en CDI au bout d'une année de pratique satisfaisante.**

### Rémunération :

Durant la formation les stagiaires seront indemnisés selon le statut à l'entrée en formation (Demandeurs d'emploi indemnisés, allocation formation reclassement, CDI intérimaires etc.).

La rémunération annuelle **à l'issue de l'obtention du permis D et de la FIMO est d'au minimum 29 180 euros bruts**. Elle est composée d'un salaire de base auquel s'ajoutent une prime de fin d'année, une prime de vacances et des primes attachées au rythme de travail. La cotisation mutuelle sur le contrat de base est également prise en charge par l'employeur.

**Les candidatures CV + LM sont à envoyer à l'adresse mail suivante :**  
[recrutement@vitalis-rtp.fr](mailto:recrutement@vitalis-rtp.fr)